Envie de relever de nouveaux défis? De rouler dans le sens contraire du trafic tous les jours? De travailler dans un environnement qui côtoie la nature au quotidien?

La Commission scolaire des Laurentides permet le mariage parfait entre la vie professionnelle et personnelle dans un décor enchanteur. Étant un des plus importants employeurs de la région, elle dessert environ 8 500 élèves qui se démarquent par leurs résultats scolaires. La CSL est une organisation en croissance, propice au dépassement de soi et offrant une qualité de vie sans pareil. Contribuez au développement des apprentissages de nos élèves et aidez-nous à façonner leur avenir! Pour en savoir plus, n'hésitez pas à consulter le www.cslaurentides.qc.ca. La CSL est à la recherche de la perle rare pour le poste de :

Direction d'établissement

Polyvalente des Monts

Concours no. C-047 – Ouvert à l'interne et à l'externe

L'emploi de directrice ou directeur d'école comporte la responsabilité de la gestion, au point de vue tant administratif que pédagogique, de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite de tous les élèves, et ce, conformément à la Loi sur l'instruction publique et aux responsabilités définies par la commission.

Cet emploi comporte notamment l'exercice des responsabilités suivantes :

- Évaluer les besoins de l'école et en définir les objectifs compte tenu des dispositions légales ainsi que des orientations, des politiques, des règlements de la commission et du conseil d'établissement.
- Assister le conseil d'établissement dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs, participer aux séances et appliquer les décisions de ce dernier.
- Favoriser la concertation entre les parents, les élèves, l'équipe-école, et les autres intervenants de même que leur participation à la vie de l'école et à la réussite scolaire.
- Participer à l'élaboration des politiques et des règlements de la commission scolaire; voir à l'application de ceux-ci.
- Assurer la promotion de l'école.

<u>En matière pédagogique et éducative</u>

- Coordonner l'élaboration, la réalisation et l'évaluation du projet éducatif.
- Solliciter, approuver, refuser, ou à défaut de propositions, prendre des décisions et informer le conseil d'établissement, notamment quant aux programmes d'études locaux, aux nouvelles méthodes pédagogiques, aux normes et modalités d'évaluation des apprentissages, aux règles de classement des élèves et au passage d'un cycle à l'autre du primaire.
- Élaborer, après consultation du personnel concerné, des propositions pour approbation par le conseil d'établissement sur des sujets tels que les modalités d'application du régime pédagogique, l'enrichissement ou l'adaptation des objectifs et contenus indicatifs des programmes d'études, le temps alloué à chaque matière obligatoire ou à option, les services complémentaires et particuliers.
- Établir, mettre en œuvre et évaluer les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Proposer au conseil d'établissement des modalités d'évaluation institutionnelle et voir à l'amélioration continue de l'école.

<u>En matière de gestion des ressources humaines, matérielles et financières</u>

- Participer au recrutement du personnel de l'école.
- Définir les tâches, diriger, animer le personnel de l'école, en assurer la supervision et l'évaluation.
- Préciser les besoins et organiser des activités de perfectionnement et de formation continue.
- Faire part à la commission des besoins d'aménagement, de réfection des immeubles et des locaux et assurer le suivi des travaux.
- Procéder aux achats d'appareils, d'équipements, de biens meubles et immeubles et assurer la tenue de l'inventaire des biens et équipements.
- Préparer, administrer le budget de l'école et en assurer le suivi.

En matière de technologies de l'information et de la communication

- Établir, réaliser, évaluer le plan d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information.

En matière des services de garde et du dîner

- Organiser et administrer les services convenus, le cas échéant, entre la commission scolaire et le conseil d'établissement.

En d'autres matières

- Exercer toutes autres fonctions déterminées par la loi.
- Exercer, à la demande de la commission, des fonctions autres que celles de directeur d'école.

QUALIFICATIONS MINIMALES REQUISES

- Baccalauréat en sciences de l'éducation ou grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de trois ans ou occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans une commission scolaire ou occuper un emploi de directeur adjoint d'école.

- Huit années d'expérience pertinente.
- Autorisation permanente d'enseigner délivrée par le ministre.
- Programme d'études universitaires de 2e cycle comportant un minimum de 30 crédits en gestion pertinent à l'emploi de cadre d'école.
- Pour plus d'informations sur les caractéristiques de la fonction, voir le règlement sur le lien suivant : http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/reseau/relation_travail/Emplois_generiques_cadres_juillet2002.pdf

CONDITIONS D'EMPLOI ET TRAITEMENT : Classification: 00-09, selon le Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des commissions scolaires. Nous offrons également des avantages sociaux notamment 30 jours de congés annuels par année, un régime de retraite, du développement professionnel, programme d'aide aux employés, etc.

TRAITEMENT : Minimum : 86 295,00 $
Maximum : 115,057,00 $

DATE D'ENTRÉE EN FONCTION : à déterminer.

DATE ET MODALITÉS DU CONCOURS : Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir un curriculum vitae et une lettre de motivation au Service des ressources humaines à reshum@cslaurentides.qc.ca.
Le présent affichage sera en vigueur jusqu'à midi le 19 octobre 2018.

Les entrevues auront lieu les 30 et 31 octobre 2018.

La commission scolaire des Laurentides applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités ethniques, minorités visibles, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Pour favoriser l'application de notre programme, nous suggérons aux personnes candidates de nous indiquer si elles font partie d'un de ces groupes. Des mesures d'adaptation peuvent être offertes aux personnes handicapées en fonction de leurs besoins.